



LUX ASAPH YEPMOU
FORMATION CONTINUE D'ADULTES
179 Rue Du Fesquet -Apt 19 - 34080 Montpellier
SIRET : 793425646 00023 - APE : 85559A
Habilitation INRS
N° 3139/2014/PRAP2S-1/23 N° 3138/2014/PRAPIBC-1/23
N° 2981/2013/SST-1/23



EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EvRP)

PROGRAMME

Objectifs

Former des acteurs EvRP internes à l'entreprise en vue de mettre en oeuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention en vue de l'élaboration du Document Unique ou de sa mise à jour.

Public concerné

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour mettre en oeuvre la démarche EvRP
Maximum 12 participants.

Prérequis

Etre titulaire de l'attestation de fin de formation des bases en prévention, conformément au référentiel national dispensé par l'INRS ou les CARSAT, CRAMIF, CGSS

Lieux

Vos locaux

CONTENU

Mise en place et préparation d'une démarche EvRP :

- Démarche et conditions nécessaires à sa réussite

Conduite et mise en oeuvre de la démarche d'EvRP :

- Aspects réglementaires, principes généraux de prévention
- Mise en oeuvre : méthodes, organisations, techniques
- Formalisation
- Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP
- Mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix

Mise à jour de l'évaluation

METHODES PEDAGOGIQUES

L'acquisition des compétences "Méthodologiques" sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Cette formation ne peut être dispensée que par un formateur certifié par l'INRS, dans le cadre d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité.

CERTIFICATION

Evaluation des compétences sur la base d'une restitution individuelle, orale, issue de travaux intersessionnels.

Durée : 3 jours Non consécutifs
Coût : (Voir Devis)



LUX ASAPH YEPMOU
FORMATION CONTINUE D'ADULTES
179 Rue Du Fesquet -Apt 19 - 34080 Montpellier
SIRET : 793425646 00023 - APE : 85559A
Habilitation INRS
N° 3139/2014/PRAP2S-1/23 N° 3138/2014/PRAPIBC-1/23
N° 2981/2013/SST-1/23



AIDE A LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE (D.U)

PROGRAMME

Objectifs

Le document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre. Ce document obligatoire est un outil essentiel pour lancer une démarche de prévention dans l'entreprise et la pérenniser. Sa mise à jour est effectuée au minimum chaque année.

Public concerné

Toutes entreprises à partir d'un salarié

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour mettre en œuvre la démarche EvRP

Prérequis

Salarié

Lieux

INTRA

AUDIT

Assuré dans vos locaux, pour tenir compte des spécificités de l'entreprise (visite des locaux...)

DEROULEMENT

- Visite des locaux
- Recensement et analyse des ressources documentaires liées à la santé et sécurité au travail
- Définition des unités de travail
- Enquête de terrain
- Cotation des risques identifiés et classement selon la priorité
- Recherches d'axes d'amélioration et de mesures préventives
- Elaboration d'un plan d'action de prévention intégré au document unique

Durée : Fonction de la taille de l'entreprise.

Coût : (Voir Devis)